Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260504-202605051-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi quatre mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :22
Nombre de votants : 22
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. RUBAT Jean-François, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. MALIDOR Olivier, Mme FUNCK Anicée, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, M GRIGNON Noël, M BELLAMY Bruno, Mme MAUCHIEN Magalie, M. GUINNEBAULT Alain, M DUVAL Franck, Mme VIEL Estelle, M THEISEN Yves, M LUNEL Roger, M ROLLET Patricia, M. DAMIDE Gaëlle, M CASIMIR Cédric, Mme POILLONG Delphine, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents excusés : M. THUAU Elvis.
Pouvoirs : 0
Secrétaire de séance : Mme Mélanie VOSIN

202605_051 CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT SUITE AU TRANSFERT DE COMPÉTENCE À LA CCVIA

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes de la CCVIA à compter du 1 janvier 2026 votée lors du Conseil Municipal du 3 juin 2025 (Délibération 2025-06-12-79)
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Considérant que la compétence assainissement est désormais exercée par la CCVIA, il convient de procéder à la clôture du budget annexe communal correspondant,

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **DECIDE** la clôture du budget annexe assainissement de la commune à compter du 04 MAI 2026 ;
- **DIT** que les opérations comptables de liquidation seront réalisées conjointement avec le comptable public ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE 35 (Ille-et-Vilaine)